

Séance de mobilisation de l'industrie pour le soutien en service du projet d'Avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol (ASTRV)

Lettre d'intérêt (LI)/ demande de renseignements (DR)

N° W847A-200275/K

Modification 002

La présente modification vise à :

- A) Fournir des réponses aux questions posées à la suite de la séance de mobilisation de l'industrie tenue le 13 décembre 2023.

Q1) Est-ce que le Canada peut nous informer sur le calendrier d'approvisionnement sur les avions restants ?

R1) Comme annoncé publiquement, le Canada a attribué des contrats pour l'acquisition des avions neuf et d'occasion. Deux contrats ont été attribués à International Airfinance Corporation pour un total de cinq A330-200 d'occasion. Un contrat a été attribué à Airbus Defence and Space pour l'acquisition de quatre nouveaux avions de transport ravitailleurs multi rôles A330 et la conversion des cinq avions d'occasion à leur configuration future CC330.

Les dates de livraison au Canada sont en cours de finalisation, mais il est prévu que tous les avions convertis seront livrés au Canada entre le printemps 2027 et l'été 2029.

Q2) Est-ce que le Canada peut nous informer sur le calendrier pour l'appel d'offres pour le Soutien en Service (SeS) à long terme ?

R2) Calendrier pour l'acquisition des modules de travaux pour le soutien maintenance et le soutien matériel :

- Publication de l'ISQ – janvier 2024
- Clôture de l'ISQ – mars 2024
- Publication de la liste des fournisseurs qualifiés – mars/avril 2024
- Ébauche de la DDP – printemps 2024
- Publication de la DDP finale – été 2024
- Contrats attribués – 2025

Q3) Quand est-ce que l'ébauche de la demande de propositions pour le SeS à long terme sera-t-elle envoyée à l'industrie ?

R3) L'ébauche de la demande de propositions devrait être publiée au printemps 2024 aux fournisseurs qualifiés pour les modules de travaux pour le soutien à la maintenance et le soutien matériel.

Q4) En ce qui concerne le SeS à long terme, où résidera la fonction d'ingénieur de conception principal ? Le Canada permettra-t-il que cette obligation soit remplie par une tierce partie ?

R4) L'équipe canadienne de gestion des armes du CC330 conservera le rôle d'ingénieur de conception principal (ICP). Le contracteur du soutien de la maintenance doit également obtenir une approbation/acceptation provisoire d'organisme de maintenance agréé (AMO) avant la première arrivée de l'avion et une organisation d'AMO sera également requise pour identifier un ICP.

Le Manuel de navigabilité technique du MDN contient des critères d'éligibilité pour les ICP et, pour le moment, aucune exigence supplémentaire ni critère spécifique au CC330 ne devrait être ajouté.

Q5) En ce qui concerne le SeS à long terme, le module de travail 4 (Soutien technique par le fabricant d'équipement d'origine (FEO)) peut-il être réalisé par un tiers, ou résidera-t-il chez le FEO ?

R5) Le soutien FEO restera avec le FEO.

Q6) Étant donné que l'acquisition du SeS a été divisée en quatre modules de travaux distincts, qui est responsable pour la disponibilité opérationnelle de la flotte ?

R6) L'équipe de gestion des armes du CC330 conservera la responsabilité globale pour la disponibilité opérationnelle de la flotte. La réalisation de la disponibilité opérationnelle requise est une combinaison de soutien à la maintenance, de soutien matériel, de soutien FEO et de soutien de la formation. Chacun des contrats rendra compte de ses résultats spécifiques au gestionnaire des systèmes d'armes.

Q7) Quelle serait la durée du contrat ?

R7) La durée du contrat n'a pas encore été décidée ; cependant, la durée du contrat sera déterminée par la publication de l'ébauche de la demande de propositions.

Q8) Comme indiqué, il y aura un appel d'offres pour les deux modules de travaux, mais deux contrats distincts. Est-ce exacte? Comment cela va-t-il être géré ? Deux négociations en parallèle ?

R8) Oui, ce processus d'approvisionnement donnera lieu à deux contrats distincts ; un pour le soutien à la maintenance et le deuxième pour le soutien matériel. Chaque entrepreneur sera responsable de la gestion de son contrat et fera partie de l'équipe de projet intégrée. Les négociations, si nécessaire, peuvent se dérouler en parallèle.

Q9) Le Canada avait initialement présenté un modèle comprenant une période de soutien initiale suivie d'un contrat de soutien à long terme. Est-ce toujours le cas ?

R9) En ce moment, le Canada prévoit aller de l'avant avec les contrats de SeS à long terme. L'option de la période de soutien initiale a été incluse dans le contrat d'acquisition avec Airbus Defence and Space afin d'atténuer les risques en cas de retard dans l'émission des contrats du SeS à long terme.

Q10) Est-ce que le contrat de SeS seront basé sur la performance ?

R10) Oui. L'intention est que chacun des contrats soit basé sur la performance.

Q11) Quel est le plan pour la compétition du module de travail de SeS pour la formation ?

R11) Le processus d'acquisition pour le SeS à long terme pour la formation sera déterminé à une date ultérieure, qui devrait débuter en 2025.

Q12) N'y a-t-il rien en ce moment pour un expert en la matière proposant des services de conseil en informatique (architecture informatique) et enregistrée pour marchandises contrôlées, top secret niveau III et secret OTAN?

R12) En ce moment, le Canada prévoit les contrats de soutien à long terme suivants :

- soutien à la maintenance ;
- soutien matériel;
- soutien pour la formation; et
- soutien FEO.

Les entreprises qui ne sont pas en mesure de fournir ces services, mais qui sont intéressées par un ou plusieurs de ces contrats, sont encouragées à rechercher des entreprises potentielles avec lesquelles elles pourraient s'associer.

Q13) Quelles sont les qualifications minimales pour se qualifier pour l'ISQ ?

R13) L'ISQ sera publié en janvier 2024; cependant, les critères techniques obligatoires suivants ont été partagés durant la séance de mobilisation de l'industrie, mais sont sujets à changement, le contenu de l'ISQ ayant la priorité.

Pour le soutien à la maintenance, les critères techniques obligatoires exigent que le répondant est un organisme de maintenance agréé pour avion de transport à grande capacité (e.g. EASA CS-25, FAA Part 25, TCAC chapitre 525) et d'avoir de l'expérience dans la fourniture de maintenance de première, deuxième ou troisième ligne pour les gros avions de transport (par exemple EASA CS-25, FAA Part 25, TCAC chapitre 525).

Pour le soutien matériel, les critères techniques obligatoires exigent que le répondant possède 7 années d'expérience sur les 10 dernières années dans la fourniture de soutien logistique aéronautique et possède de l'expérience dans la gestion de pièces et d'assemblages aéronautiques complexes (par exemple moteurs, GAP, trains d'atterrissage, gouvernails, volets, inverseurs de poussée, etc.)

Q14) Votre calendrier semble irréaliste. Si les sous-sélections de l'ISQ ne sont notifiées qu'en avril 2024 et ceci concorde avec la phase EAE, comment pouvez-vous publier le projet d'appel d'offres au « printemps 2024 » ?

R14) Le Canada est conscient que le calendrier est agressif; cependant, le développement des documents sont en cours et l'examen des documents peut avoir lieu simultanément avec d'autres événements.

Q15) S'il-vous-plait décrire le module de travail pour le soutien FEO (Airbus).

R15) Le Canada donne priorité aux demandes de propositions pour le soutien à la maintenance et le soutien matériel. La module de travail pour le soutien FEO sera composé des éléments qui doivent être envoyés au FEO en raison de l'autorité de conception ou d'une propriété intellectuelle spécifique qui ne peut être partagée.

Q16) Pourquoi un hangar industriel ne fait-il pas partie de l'ISQ pour le soutien à la maintenance ?

R16) L'objectif de l'ISQ est de qualifier les entreprises ayant de l'expérience avec le soutien à la maintenance et le soutien matériel des avions. L'élément des installations sera adressé et évalué dans la DDP officielle.

Q17) Quand est-ce-que les diapositives de la présentation seront disponibles en ligne ?

R17) Les diapositives de la présentation sont disponible sure AchatsCanada à <https://achatscanada.canada.ca/fr/occasions-de-marche/appels-d-offres/cb-592-14586905>, sous Details de l'offre Modification 001.

Q18) Quel est le plan à court terme pour le SeS de formation ? Est-ce-que la solution pour la formation sera disponible au Canada avant la capacité opérationnelle initiale de l'avion ?

R18) La formation initiale des cadres du CC330 MRTT Husky sera fourni par Airbus Defence and Space jusqu'à ce que les appareils de formation soient livrés et installés à l'unité de formation opérationnelle et déterminés comme étant « prêts pour la formation ».

Q19) À quel moment le SeS à long terme entre-t-il en vigueur par rapport aux livraisons d'avions ?

R19) L'attribution des contrats du SeS à long terme est prévue pour 2025, avec l'objectif d'attribuer les contrats environs deux ans avant la livraison du premier avion.

Q20) Pourquoi la Couronne compte-t-elle sur l'Espagne pour accréditer l'aptitude des entreprises canadiennes à participer au programme, au lieu de le faire au Canada ?

R20) Le ministère espagnol du commerce et du tourisme n'accréditera pas les entreprises canadiennes, il accordera des licences d'exportation, similaires au processus canadien, aux entreprises qualifiées sous l'ISQ. Une licence d'exportation est requise pour toute entreprise qui souhaitant accéder les publications techniques sous les marchandises contrôlées.

Q21) Est-ce-que le Canada fera l'acquisition de propriétés intellectuelles pour tous les composants et systèmes du Husky ?

R21) Dans la mesure du possible, le Canada fera l'acquisition des licences et des droits requis pour utiliser, entretenir et soutenir les avions.

Q22) Donc, pour une entreprise de conseil en informatique, la meilleure solution serait de s'associer avec un soumissionnaire ?

R22) Le Canada encourage les entreprises à s'associer avec les petites et moyennes entreprises (PME). Les soumissionnaires peuvent s'attendre à avoir à respecter les exigences standard d'ISDE pour les PME pour chacun des modules de travaux à long terme du SeS. Cela vise à motiver les soumissionnaires à développer leurs relations d'approvisionnement existantes et à rechercher de nouvelles relations d'approvisionnement avec les PME canadiennes.

Q23) Si l'entrepreneur qualifie et soumissionne pour les deux contrats, le Canada s'attend-il à deux réponses distinctes ?

R23) Oui, le Canada s'attend à deux réponses distinctes.

Q24) Le Canada ne s'inquiète-t-il pas du fait de permettre au FEO de concourir d'une position d'avantage considérable qui signifie en fait qu'il n'y a pas de concurrence ?

R24) Le processus d'approvisionnement fédéral est guidé par les principes fondamentaux suivants :

- équitable, ouvert et transparent;
- compétitif;
- durable;
- optimisation des ressources;
- intégrité; et
- acquérir les biens et services adéquats

Comme tel, le Canada obtient des licences pour permettre aux soumissionnaires potentiels de soumettre des propositions. Les préoccupations concernant l'équité peuvent également être adressées au surveillant de l'équité, BDO Canada LLP.

Q25) Les lignes directrices d'ISDE indiquent que la composante R&D de la PV ne devrait normalement pas être incluse dans les programmes SeS. ISDE confirmera-t-il qu'il n'y aura pas d'exigence en matière de R&D ?

R25) La proposition de valeur est spécifique à chaque acquisition et il est développé pour s'aligner avec les opportunités potentielles disponibles. Grâce à une analyse de marché et à la mobilisation de l'industrie, ISDE déterminera les exigences appropriées en matière de R&D pour chacun des contrats de SeS à long terme. Cela se fera lors de la prochaine phase du processus d'acquisition.

Q26) Quelle est la raison pour la séparation des travaux dans des contrats différents (pour le support à la maintenance, matériel et formation), au lieu d'un contrat pour tous le travail ?

R26) L'intérêt du Canada est de s'assurer que le SeS à long terme est mis en place de manière de permettre au Canada d'équilibrer les quatre principes de soutien suivants, tant à court terme qu'à long terme.

Les quatre principes de soutien sont :

- rendement ;
- optimisation des ressources ;
- souplesse ; et
- retombées économiques.

Q27) Comment savoir quelle(s) entreprise(s) contacter pour faire un partenariat ?

R27) La formation de partenariats pour cette entreprise sont la responsabilité des parties intéressées. Plus d'information peut être trouvées sur les sites Web suivants :

- <https://ised-isde.canada.ca/site/isde/fr/soutien-aux-entreprises>
- <https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/services/achats/soutien-aux-entreprises.html>

Q28) Nous voudrions vous offrir une recommandation que, selon nous, profitera au programme durant la phase de l'ISQ.

Sur la diapositive 30 : Critère d'évaluation d'invitation à se qualifier – Soutien en maintenance, il y a une exigence que les fournisseurs potentiels doivent avoir un certificat d'organisme de maintenance agréé. Cependant, sur la diapositive 31 : Critère d'évaluation d'invitation à se qualifier – Soutien logistique, il n'a aucune exigence pour les fournisseurs potentiels d'avoir une forme de certification approuvée.

Nous recommandons fortement que les critères d'évaluation de l'ISQ pour le soutien matériel incluent une exigence selon laquelle les fournisseurs potentiels doivent posséder l'accréditation du MDN en tant qu'« organisation de soutien matériel agréé (AMSO) ». Ceci est une certification reconnue, requise par DNAST dans la programme de navigabilité technique du MDN, et s'assure que le manuel de navigabilité technique du MDN est suivi.

R28) Cette recommandation sera prise en considération.